

<https://enseignants.se-unsas.org/Deux-heures-de-sport-en-plus-au-college-un-dispositif-finalement-inegalitaire>



enseignants de l'Unsa



Deux heures de sport en plus au collège : un dispositif finalement inégalitaire

- Je suis... - Prof d'EPS - L'actu de l'EPS -

Date de mise en ligne : vendredi 8 novembre 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Pour leur troisième année d'existence, les 2 heures de sport en plus au collège (2HSC) seront bel et bien généralisées... aux collèges de l'éducation prioritaire. Cette décision acte l'échec d'un dispositif initialement destiné à tous les élèves volontaires.

Après avoir été expérimenté dans 715 établissements volontaires les deux années précédentes, le ministère renonce définitivement à proposer le dispositif des 2HSC à tous les collèges de France. L'instruction ministérielle parue au bulletin officiel du 7 novembre 2024 juge le dispositif efficace mais reconnaît que sa mise en œuvre est perçue comme *complexe* et que *sa généralisation à l'ensemble des 7 000 collèges n'apparaît pas soutenable*.

Par conséquent, la décision a été prise de ne développer le dispositif que dans les collèges volontaires de l'éducation prioritaire, soit, potentiellement, un millier d'établissements concernés, représentant près de 600 000 élèves. Le ministère entend bien profiter de l'accueil élargi de 8 h à 18 h en éducation prioritaire pour favoriser l'adhésion au dispositif, qui sera par ailleurs gratuit pour les familles.

Une dotation de la direction des Sports sera versée aux établissements REP et REP+ volontaires, calculée sur la base de 20 € par élève inscrit au collège, avec un seuil minimal de 3 000 € par établissement. Les collèges REP/REP+ déjà inscrits dans le dispositif l'an dernier l'ont reçue en octobre, ceux qui se seront déclarés volontaires après cette date seront abondés en janvier 2025. Le ministère des Sports met à la disposition des partenaires sportifs et des chefs d'établissement des kits d'accompagnement ainsi qu'une cartographie des collèges éligibles.

L'avis du SE-Unsa

Alors qu'un rapport du Sénat avait déjà pointé les faiblesses des 2HSC, qui échouent à attirer les élèves les plus éloignés de la pratique sportive - son cœur de cible - avec une attention particulière sur les jeunes filles et les jeunes en situation de handicap, on ne peut que s'interroger sur la persévérance des ministères de l'Éducation et des Sports à faire exister un dispositif coûteux et difficile à mettre en œuvre.

Si le choix de l'éducation prioritaire n'est *a priori* pas contestable, tous les élèves éloignés de la pratique sportive n'y sont pas concentrés : *quid* des 6 000 collèges hors éducation prioritaire qui ne pourront pas en bénéficier, alors que certains s'étaient déjà portés volontaires ?

Par ailleurs, le SE-Unsa continue de dénoncer l'externalisation de la pratique physique et sportive des élèves à travers l'ouverture à des partenariats avec les structures des loisirs sportifs marchands, y compris les auto-entrepreneurs. Avec un budget potentiel de 3 millions d'euros, si tous les élèves des collèges REP et REP+ s'inscrivaient dans le dispositif, on ne peut que déplorer une nouvelle dépense dont ne profitera pas le sport scolaire, qui touche pourtant beaucoup plus de jeunes et peut s'appuyer sur l'expertise de personnels qualifiés tout en proposant une offre de qualité, en lien avec les valeurs de l'École.